

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
AGENT DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS

Toute activité de surveillance, et en particulier celle d'Agent de Prévention et de Sécurité, est soumise à l'obtention d'une carte professionnelle, elle-même délivrée par la Préfecture suite à une formation obligatoire de 140 heures : le CQP Agent de Sécurité.

Cette formation a pour objectif d'initier au secourisme, à la sécurité incendie, à la gestion des conflits, tout en faisant prendre connaissance du cadre juridique qui s'applique au domaine : vidéosurveillance, palpation, contrôle d'accès...

A QUI S'ADRESSE T-IL ?

Il faut à présent une qualification pour exercer une activité de sécurité privée : les dirigeants, les personnes exerçant à titre individuel (travailleurs indépendants), les salariés ne peuvent exercer leur activité dans la sécurité privée que s'ils justifient du certificat.

Toutefois, le certificat peut être obtenu sans formation si vous justifiez de l'exercice continu pendant deux ans d'une activité de surveillance et de gardiennage, transport de fonds ou de protection des personnes.

DURÉE & COÛT

La formation se déroule sur 140 heures, soit environ un mois. A l'issue de la formation, un examen est organisé. Il se présente sous la forme d'un QCM et d'une épreuve pratique. En cas de réussite, le CQP est délivré. Le coût de la formation est de 1 980 €.

COORDONNÉES

SALAMANDRE CONCEPT SÉCURITÉ
51 RUE COURTIAUX
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 24 90 81